

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des affaires économiques et monétaires

2008/2099(INI)

5.6.2008

AVIS

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

sur le thème "Tirer pleinement parti du dividende numérique en Europe:
pour une démarche commune d'utilisation du spectre libéré par le passage au
numérique"
(2008/2099 (INI))

Rapporteur pour avis: Gunnar Hökmark

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. note qu'à l'heure actuelle, la plupart des États membres sont en retard par rapport à d'autres pays développés en ce qui concerne l'investissement dans les infrastructures de communication de nouvelle génération et souligne qu'il est essentiel, pour la compétitivité et la cohésion de l'Union européenne sur la scène internationale, d'atteindre une position de leader dans le développement du haut débit et d'internet, en particulier dans le domaine des plateformes digitales interactives et de l'offre de nouveaux services en ligne tels que le commerce, les soins médicaux, l'enseignement et l'administration électroniques;
2. souligne que le dividende numérique offre à l'Europe des possibilités exceptionnelles pour développer de nouveaux services tels que la télévision mobile et l'accès à internet sans fil et rester un leader mondial dans le domaine des technologies mobiles multimédia, tout en réduisant la fracture numérique en ouvrant de nouvelles voies pour les citoyens, les services, les médias et la diversité culturelle dans toute l'Union européenne;
3. note que la convergence technologique est une réalité et qu'elle offre aux services traditionnels de nouveaux moyens et de nouvelles opportunités; insiste sur le fait que l'accès aux portions du spectre qui ont jusqu'ici été réservées à la diffusion peut permettre l'apparition de nouveaux services, à condition que le spectre soit géré de manière aussi performante et efficace que possible, pour éviter que la fourniture de programmes à diffusion digitale de grande qualité ne soit entravée;
4. observe qu'il est possible d'opérer une répartition adéquate du dividende digital sans qu'aucun des acteurs qui détiennent actuellement des licences dans la bande ultra-haute fréquence ne soit handicapé et de réaliser efficacement la poursuite et l'expansion des services de diffusion actuels, tout en veillant à ce que de larges portions du spectre soient allouées dans la bande ultra-haute fréquence aux technologies liées aux nouveaux outils multimédias mobiles et à l'accès sans fil haut débit, afin de fournir de nouveaux services interactifs aux citoyens européens;
5. est convaincu que de nouvelles offres multiplay, fondées sur des technologies et des services innovants, pourront bientôt voir le jour en raison des progrès de la convergence technologique et observe en même temps que l'émergence de ces offres dépend étroitement de la disponibilité de portions utilisables du spectre ainsi que de nouvelles technologies interactives permettant une interopérabilité, une connectivité et une couverture parfaites, telles que les technologies multimédias mobiles et les technologies d'accès sans fil à haut débit;
6. souligne que le dividende digital donne à l'Union européenne une possibilité exceptionnelle de développer son rôle de leader mondial des technologies mobiles multimédias, tout en réduisant la fracture numérique grâce à l'augmentation du flux d'informations, de connaissances et de services reliant tous les citoyens européens entre eux et offrant de nouvelles opportunités pour les médias, la culture et la diversité sur tout

le territoire de l'Union européenne;

7. soutient les initiatives visant à mettre en place une démarche coordonnée pour l'utilisation du spectre afin d'assurer l'utilisation optimale du dividende numérique, en permettant aux diffuseurs de continuer à proposer et de développer davantage leurs services actuels en donnant la possibilité à de nouveaux acteurs de tirer parti du dividende digital, conformément aux accords internationaux et aux priorités de la politique nationale;
8. souligne l'importance stratégique de créer dans l'Union européenne un environnement qui donne toute leur place à l'innovation, aux nouvelles technologies, aux nouveaux services et aux nouveaux acteurs pour renforcer la compétitivité et la cohésion de l'Union; note qu'il est essentiel de donner aux utilisateurs finals la liberté de choix en ce qui concerne les produits et les services afin de permettre le développement dynamique des marchés et des technologies dans l'Union européenne;
9. insiste sur le fait que l'Union européenne doit tirer parti d'une telle opportunité aussi vite que possible si elle veut atteindre la place de leader mondial des plateformes digitales interactives et réaliser la "société de l'information pour tous" évoquée dans la stratégie i2010 et qu'une telle nécessité peut exiger une coopération active entre États membres pour surmonter les obstacles rencontrés au niveau national, qui empêchent une (nouvelle) répartition efficace du dividende digital;
10. attire l'attention sur l'avantage qu'auraient les États membres à céder aussi rapidement que possible leur dividende digital pour permettre aux citoyens et aux consommateurs européens de profiter de services nouveaux, innovants et compétitifs; observe, en particulier, que certains pays sont déjà passés à la diffusion digitale et/ou ont déjà procédé à une évaluation de leur dividende digital;
11. souligne que les États membres peuvent envisager, pour l'allocation des fréquences libérées grâce au dividende numérique, une mise aux enchères qui n'avantage pas telle ou telle technologie et la possibilité de commercialiser ces fréquences; estime cependant que cette procédure doit être pleinement conforme aux règlements des radiocommunications de l'UIT, à la programmation nationale des fréquences et aux objectifs de la politique nationale pour éviter des interférences fâcheuses entre les services fournis; met en garde contre une fragmentation du spectre, qui nuirait à l'utilisation optimale de ressources rares; demande à la Commission de veiller à ce qu'un futur plan coordonné pour l'utilisation du spectre ne devienne pas un nouveau frein pour les innovations futures;
12. souligne que le dividende digital offre de nouvelles possibilités pour la politique de l'audiovisuel et des médias nationale; est donc convaincu que les décisions sur la gestion du dividende digital doivent promouvoir des objectifs d'intérêt général liés aux politiques de l'audiovisuel et des médias, tels que la liberté d'expression, le pluralisme des médias et la diversité culturelle et linguistique;
13. demande une coopération étroite entre les États membres pour créer un marché intérieur performant, ouvert et concurrentiel en déterminant des bandes communes du spectre pour développer de nouveaux services paneuropéens et conserver suffisamment d'espace pour le déploiement de nouvelles technologies de réseau;

14. considère que, si l'allocation des fréquences est réalisée au moyen d'une mise aux enchères, les États membres devraient adopter une démarche commune en ce qui concerne les conditions et les modalités des ventes et l'utilisation des ressources générées par celles-ci; demande à la Commission de présenter des lignes directrices en ce sens;

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	3.6.2008
Résultat du vote final	+ : 37 - : 0 0 : 9
Membres présents au moment du vote final	Mariela Velichkova Baeva, Zsolt László Becsey, Pervenche Berès, Sharon Bowles, David Casa, Manuel António dos Santos, Jonathan Evans, Elisa Ferreira, José Manuel García-Margallo y Marfil, Jean-Paul Gauzès, Donata Gottardi, Dariusz Maciej Grabowski, Benoît Hamon, Karsten Friedrich Hoppenstedt, Sophia in 't Veld, Othmar Karas, Piia-Noora Kauppi, Wolf Klinz, Christoph Konrad, Guntars Krasts, Kurt Joachim Lauk, Andrea Losco, Astrid Lulling, Florencio Luque Aguilar, John Purvis, Alexander Radwan, Bernhard Rapkay, Dariusz Rosati, Eoin Ryan, Antolín Sánchez Presedo, Olle Schmidt, Peter Skinner, Margarita Starkevičiūtė, Ivo Strejček, Ieke van den Burg, Cornelis Visser
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Katerina Batzeli, Dragoş Florin David, Mia De Vits, Harald Ettl, Ján Hudacký, Margaritis Schinas, Theodor Dumitru Stolojan